

## RAPPORT À LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Réunion du 8 Juin 2021

### OBJET : PRESENTATION DES RESULTATS 2020 DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT EN SEINE-SAINT-DENIS

Le présent rapport est destiné à exposer la qualité du service public d'assainissement rendu durant l'année 2020. Il a été élaboré par le service départemental d'assainissement (Direction de l'eau et de l'assainissement - DEA) en application de l'article L 1411-3 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de service public et à l'exploitation en régie des services publics dotés de l'autonomie financière, en présentant les missions ainsi que des indicateurs de moyens et de résultats.

Les missions de la DEA consistent à maintenir la pérennité du réseau, lutter contre les inondations, préserver les rivières et développer une gestion solidaire de l'eau et de l'assainissement. Inscrits dans le schéma directeur départemental d'assainissement AUDACE II (2014-2023), ces orientations sont déclinées en 64 engagements. Le Plan d'Investissement Bassins (PIB), voté en septembre 2018, est une mise en œuvre d'actions stratégiques portées par la collectivité.

Le réseau départemental d'assainissement est un maillon intermédiaire du cycle de l'eau en ville situé entre le réseau territorial, généralement chargé de la collecte des effluents, et le réseau interdépartemental du Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) chargé du transport interdépartemental et de l'épuration des eaux usées.

#### 1. Assurer la pérennité du réseau

Cet objectif se décline en trois missions :

- a) La connaissance et la surveillance du réseau : pour 2020, une activité particulière a été la surveillance de la tenue des ouvrages d'assainissement au voisinage des chantiers des tunneliers de création de lignes de métro (T1, TZ et lignes de métro de la Société du Grand Paris). Cette surveillance est réalisée à l'aide d'un fissuromètre afin de mesurer les déformations dans le temps.

Par ailleurs, 12 km de réseau visitable et 1 bassins ont été auscultés, et 44 km de réseau ont été contrôlés dont 15 km par inspections télévisées et 29 km en inspections pédestres pour assurer la connaissance du réseau d'assainissement.

- b) Le contrôle des branchements des particuliers : 449 parcelles ont été contrôlées en secteur séparatif, 292 dans le cadre de campagnes programmées pour la mise en conformité des raccordements et 157 dans le cadre des ventes immobilières. Sur ces parcelles contrôlées, 80 ont été décelées non conformes. Vu le contexte particulier de 2020 lié à la situation sanitaire, ce ne sont qu'une dizaine de parcelles qui ont été mises en conformité et qui ont fait l'objet d'une demande de subvention auprès de l'AESN, principalement dans le cadre des ventes immobilières.
- c) L'entretien et la réhabilitation du patrimoine : en 2020, 13 677 tonnes de dépôts ont été extraites des réseaux pour être valorisées. Près de 4,5 km de réseau ont été réhabilités en 2020 (collecteurs visitables) hors travaux d'infrastructures.

## 2. Lutter contre les inondations

La lutte contre les inondations passe par une bonne connaissance et une bonne gestion des écoulements. L'année 2020 a été une année pluvieuse avec 635 mm de pluie. 3,8 Mm<sup>3</sup> d'eaux pluviales ont été stockés dans les bassins, un volume qui correspond à un peu plus de 2,5 fois la capacité de stockage disponible des ouvrages départementaux. L'ensemble du volume des bassins a été utilisé à plusieurs reprises au cours de l'année.

Les bassins de retenue participent à lutter contre les inondations, ainsi que la surveillance des effluents par gestion automatisée qui permet d'agir sur le fonctionnement hydraulique du réseau d'assainissement. L'augmentation progressive de la capacité de stockage disponible permet, en outre, de réduire considérablement les rejets non traités dans le milieu naturel.

En 2020, les travaux de construction du bassin de la Fontaine des Hanots à Montreuil se sont poursuivis : terrassement du bassin, génie civil et installations des équipements du bassin.

Par ailleurs, en prévision des futurs travaux de construction du Ru Saint Baudile à Gagny, des études *in situ* ont été réalisées : sondages géotechniques, levés topographiques...

Dans le cadre de la démarche « relation usagers » mise en place afin d'améliorer la communication envers les usagers, un numéro et un mail dédié aux riverains à proximité des chantiers d'assainissement départementaux a été mis en place depuis 2016. Ces coordonnées permettent aux habitants de poser des questions et au Département d'apporter des réponses adaptées, en collaboration avec les différents partenaires impliqués dans les travaux. Le numéro « allo usagers DEA » permet de mieux coordonner les réponses et d'orienter les usagers vers les bons interlocuteurs du service.

## 3. Préserver les rivières

Mesure et surveillance des rejets des effluents au milieu naturel : La candidature de Paris pour les Jeux olympiques en 2024 avait encouragé la mise en place d'un comité de pilotage « Qualité de l'eau en vue de l'objectif JO » animé par la Ville de Paris et la DRIEE et de sous-groupes de travail. Les axes prioritaires ont permis d'identifier un plan d'actions très ambitieux. L'étude plus locale du bassin versant du ru Saint-Baudile, lancée avec le SIAAP en 2019, a été terminée en 2020. Elle définit un schéma d'aménagement du bassin versant (ouvrages structurants et mise en conformité de la collecte) pour contribuer au retour de la baignade en Marne et en Seine à l'échéance 2024. L'amélioration de la qualité de la Seine et de la Marne est continue au fil des années, mais reste insuffisante au regard de l'objectif de baignabilité.

Par ailleurs, dans le cadre du Plan Investissement Bassins, se sont poursuivis des études de faisabilité des baignades dans les parcs départementaux ainsi que dans le site la base de Champs-sur-Marne, et de redécouverte de la Vieille Mer. L'objectif est d'améliorer le cadre de vie des habitants par des aménagements permettant l'accessibilité aux usagers et mettant en valeur les équipements et/ou leur donnant de nouvelles fonctions.

Conformément à leur fonction de lutte contre les inondations et les pollutions, les remplissages des bassins de rétention pour les petites et moyennes pluies ont permis d'améliorer la dépollution avant rejet au milieu naturel. En 2020, un volume de 68 Mm<sup>3</sup> d'eaux pluviales a été déversé en Seine et en Marne ; ce volume inclut le volume du ru de la Vieille Mer, alimenté par le Croult et la Morée, qui représente près de 23 Mm<sup>3</sup> en temps sec. En 2020, 9 suivis sur 14 ciblés ont été réalisés sur les bassins, la Morée et le Sausset afin d'estimer la qualité des milieux naturels, ces deux dernières masses d'eau contribuant aux objectifs de qualité dans le cadre du SDAGE à l'horizon 2027.

Le contrôle et l'amélioration de la qualité des eaux arrivant au réseau départemental : dans le cadre des rejets non domestiques, 66,7% des visites d'industriels ont été réalisées, sur les 75 industriels et hôpitaux. Sur les 54 visites effectuées, 38 n'avaient pas d'écoulement au moment du contrôle, et sur les 16 qui rejetaient et qui ont donc pu être contrôlés, 10 étaient conformes. Par ailleurs, 33 autorisations de déversement d'eaux usées non domestique ont été accordées en 2020.

#### 4. Développer une gestion solidaire

Le service public départemental intègre, dans ses actions pour la population, des dimensions environnementales, économiques et sociales. La gestion de l'eau se développe ainsi à travers des actions d'information et de sensibilisation sur l'importance de l'eau en ville. Le développement de la gestion solidaire passe aussi par l'information et l'implication des citoyens.

L'activité internationale de la DEA a été marquée par le déploiement, sous l'égide de la Direction Europe et International, d'un FICOL (Fond d'Intervention des COLlectivités) avec le Ministère des Affaires Étrangères. Ce dispositif met en place un financement concerté et offre aux projets sélectionnés un effet de levier sensible, valorise les ressources mises en œuvre par les collectivités ainsi qu'une évaluation finale.

Le premier FICOL a été lancé en toute fin 2019 et contribue à la coopération du Conseil départemental avec les Comores pour le projet de station d'épuration des eaux usées (STEP) de l'hôpital de Mitsiamouli. L'année 2020 a permis de finaliser l'étude lancée en 2019 ainsi que le processus institutionnel qui permettra de toucher la première tranche de subvention de l'Agence française de développement (AFD) en 2021. Les travaux de construction de la STEP se dérouleront dès 2021.

Un second projet, la station d'épuration du village des métiers de Dong Can, au Vietnam, devrait bénéficier de ce dispositif partenarial. En 2020, une révision des études a été réalisée et l'ensemble des partenaires a acté le principe de respecter l'échéance de fin de la convention, prévue en juillet 2021.

#### 5. Éléments financiers

La situation financière du service assainissement reste saine et est caractérisée par un budget de fonctionnement constant. Les dépenses du budget de fonctionnement sont composées des dépenses réelles (25,6 M€) dont les frais de personnel (12,64 M€) représentant 22% du budget total, de l'autofinancement (11,05 M€) et de la dotation aux amortissements pour un montant de 20,5 M€.

Le budget consacré au curage a été de 4,1 M€, sensiblement identique à celui de 2019.

<b>FONCTIONNEMENT (en millions d'euros)</b>		
Dépenses (hors autofinancement)	Recettes	Résultat (excédent/déficit)
46,161	60,118	13,957
<b>INVESTISSEMENT (en millions d'euros)</b>		
Dépenses	Recettes	Résultat
68,411	57,362	-11,050

Le résultat cumulé des 2 sections correspond à un excédent de 2,908 M€.

Dans la section investissement, 32,5 M€ ont été consacrés aux opérations de réhabilitations des ouvrages constituant le réseau, dont 6,8 M€ pour les travaux de dévoiement et de renforcement des ouvrages liés aux projets de transports. Les financements extérieurs obtenus concernant les travaux d'investissement sont de 4,8M€ de la part de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et de 8,1 M€ de la part de nos autres partenaires.

La durée d'extinction de la dette s'établit à 1,22 année.

En 2020, le taux de la redevance d'assainissement a été fixé à 0,57741 €/m<sup>3</sup> contribuant ainsi aux charges du service assainissement départemental.

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------

0,50 €	0,50 €	0,52 €	0,52 €	0,52 €	0,54 €	0,55 €	0,56 €	0,57 €	0,57741 €	0,5815 €
--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	-----------	----------

Une sensible hausse du volume d'eau facturé de 83,11 Mm<sup>3</sup> a conduit à des recettes d'un montant de 48,9 M€. Il est observé sur ces chiffres une variabilité de l'ordre de 10% sur plusieurs années.

En conclusion, les actions réalisées par la Direction de l'eau et de l'assainissement correspondent aux obligations de la collectivité et tendent à répondre aux besoins des usagers du service public d'assainissement. Elles respectent l'égalité de traitement des usagers du territoire séquano-dionysien.

Conformément à l'article L 1411-3 du Code général de collectivités territoriales, il est demandé à la commission de prononcer un avis sur le service d'assainissement départemental.

**Patrice Dupont**

Directeur de l'Eau et de l'Assainissement